

**CONSEIL DE LA CULTURE
DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 31 mars 2020

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 mars 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Produits et charges	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS :	
Annexe A - Projets et ententes	14
B - Produits autonomes	14
C - Charges de fonctionnement	15
D - Mandats spéciaux	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du
Conseil de la culture des Laurentides

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Sainte-Agathe-des-Monts
124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc J8C 2B1
T.819 326.3400
F.819 326.8839

Saint-Jérôme
3-4-255, rue de Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc J7Y 2G4
T.450 432.8625
F.450 432.8868

Mont-Tremblant
201-969, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant
Qc J8E 3J8
T.819 425.8691
F.819 425.9266

Sainte-Adèle
1648, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle
Qc J8B 0K2
T.450 229.2987
F.450 229.7749

Repentigny
200-44, boul. Brien
Repentigny
Qc J6A 4S2
T.450 580.3344
F.450 971.4646

Blainville
100-905, boul. Michèle-Bohec
Blainville
Qc J7C 5J6
T.450 971.1550
F.450 971.4646

Rivière-Rouge
709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc J0T 1T0
T.819 275.1666
F.819 275.1113

Amyot Gélinas
S.E.N.C.R.L.

SANS FRAIS
1.877 326.3400
info@amyotgelinas.com
amyotgelinas.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Saint-Jérôme
le 18 juin 2020

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A126493

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

	2020			2019	
	Fonds d'administration		Fonds des immobilisations	Total	Total
	Prévisions	Réalisation			
PRODUITS					
Contributions					
Ministère de la Culture et des Communications	290 150 \$	345 666 \$	- \$	345 666 \$	295 992 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	21 269	26 770	-	26 770	21 269
Emploi Québec	-	2 508	-	2 508	-
	311 419	374 944	-	374 944	317 261
Projets et ententes (annexe A)	64 500	45 605	-	45 605	120 572
Autonomes (annexe B)	36 050	28 744	-	28 744	49 830
	411 969	449 293	-	449 293	487 663
CHARGES					
Projets et ententes (annexe A)	60 000	44 261	-	44 261	126 693
Fonctionnement (annexe C)	350 713	346 212	-	346 212	290 668
Mandats spéciaux (annexe D)	19 000	27 395	-	27 395	14 287
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(784)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	3 511	3 511	1 705
	429 713	417 868	3 511	421 379	432 569
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(17 744) \$	31 425 \$	(3 511) \$	27 914 \$	55 094 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars	2020			2019	
	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immobili- sations	Actif net affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	52 937 \$	10 277 \$	27 955 \$	91 169 \$	36 075 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	31 425	(3 511)	-	27 914	55 094
Investissement en immobili- sations	(5 097)	5 097	-	-	-
SOLDE À LA FIN	79 265 \$	11 863 \$	27 955 \$	119 083 \$	91 169 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

BILAN

31 mars

2020 2019

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	160 659 \$	130 572 \$
Débiteurs (note 3)	55 675	73 981
Charges payées d'avance	<u>2 479</u>	<u>2 087</u>

218 813 206 640

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

11 863 10 277

230 676 \$ 216 917 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 5)	15 593 \$	35 748 \$
Produits reportés (note 6)	<u>48 000</u>	<u>45 000</u>

63 593 80 748

PRODUITS REPORTÉS (note 6)

48 000 45 000

111 593 125 748

ACTIF NET

Investi en immobilisations	11 863	10 277
Grevé d'affectations d'origine interne (note 7)	27 955	27 955
Non grevé d'affectations	<u>79 265</u>	<u>52 937</u>

119 083 91 169

230 676 \$ 216 917 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur
....., administrateur

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

2020

2019

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent des produits sur les charges

27 914 \$

55 094 \$

Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :

Amortissements

3 511

1 705

Gain sur cession d'immobilisations corporelles

-

(784)

31 425

56 015

Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation

3 759

51 929

35 184

107 944

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Produit de cession d'immobilisations corporelles

-

1 060

Acquisition d'immobilisations corporelles

(5 097)

(2 636)

(5 097)

(1 576)

AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE

30 087

106 368

ENCAISSE AU DÉBUT

130 572

24 204

ENCAISSE À LA FIN

160 659 \$

130 572 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concertation menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires et vacances courus.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

3. DÉBITEURS	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Clients	1 228 \$	4 790 \$
Taxes	4 968	7 618
Contributions	<u>49 479</u>	<u>61 573</u>
	<u>55 675 \$</u>	<u>73 981 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement informatique	53 049 \$	46 427 \$	6 622 \$
Mobilier de bureau	<u>26 225</u>	<u>20 984</u>	<u>5 241</u>
	<u>79 274 \$</u>	<u>67 411 \$</u>	<u>11 863 \$</u>

5. CRÉDITEURS	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fournisseurs	856 \$	10 536 \$
Salaires et vacances	<u>14 737</u>	<u>25 212</u>
	<u>15 593 \$</u>	<u>35 748 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

6. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent à des contributions d'organismes destinées à couvrir des charges de fonctionnement du prochain exercice et d'exercices subséquents.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	90 000 \$	- \$
Plus : Contributions reçues	54 000	90 000
Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(48 000)</u>	<u>-</u>
Total des produits reportés	<u>96 000 \$</u>	<u>90 000 \$</u>
Produits reportés pour couvrir des charges de l'exercice subséquent	48 000 \$	45 000 \$
Produits reportés à long terme	<u>48 000</u>	<u>45 000</u>
Total des produits reportés	<u>96 000 \$</u>	<u>90 000 \$</u>

7. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le solde des actifs grevés d'une affectation d'origine interne à la fin de l'exercice sont les suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Frais éventuels de déménagement	12 000 \$	12 000 \$
Acquisition d'équipement informatique	2 175	2 175
Prix Arts-Affaires	<u>13 780</u>	<u>13 780</u>
	27 955 \$	27 955 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par baux et par contrats de location-exploitation. Le solde des engagements suivant ces baux et contrats s'établit à 31 006 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	-	22 581 \$
2022	-	6 287 \$
2023	-	855 \$
2024	-	855 \$
2025	-	428 \$

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué, dans le cours normal de ses activités, les opérations suivantes, mesurées à la valeur d'échange, avec des administrateurs :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Produits		
Services à la carte	- \$	3 000 \$
Dépenses		
Activités	1 725 \$	1 100 \$

10. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

L'incidence de ces événements sur l'organisme et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2020.

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

12. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES A ET B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	2020			2019
A - PROJETS ET ENTENTES	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Formation continue et perfectionnement	39 425 \$	37 169 \$	2 256 \$	4 822 \$
Événement Contact culture	-	-	-	(7 009)
Événements numériques	6 180	7 092	(912)	(3 934)
	<u>45 605 \$</u>	<u>44 261 \$</u>	<u>1 344 \$</u>	<u>(6 121) \$</u>

B - PRODUITS AUTONOMES

	2020		2019
	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Réalisation</u>
Commandites	6 000 \$	6 750 \$	4 650 \$
Cotisation des membres	20 000	17 154	18 735
Intérêts	250	1 639	1 270
Remboursements de déplacements	4 500	501	2 427
Vente de services	5 300	2 700	8 968
Héritage Culture Laurentides	-	-	13 780
	<u>36 050 \$</u>	<u>28 744 \$</u>	<u>49 830 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES C ET D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Réalisation</u>
C - CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et charges sociales	278 995 \$	257 817 \$	212 892 \$
Assemblée générale	1 000	1 733	900
Assurances	1 402	1 589	1 537
Cotisations et abonnements	2 700	7 075	7 825
Entretien général	1 250	1 250	1 600
Formation	-	2 951	-
Fournitures de bureau et impression	3 000	7 947	4 093
Frais de déplacements et de représentation	6 500	10 358	6 266
Frais bancaires	1 120	1 198	1 351
Intérêts sur l'emprunt bancaire	200	204	204
Location d'équipement	4 500	1 998	3 849
Logo et site Web	10 000	14 712	9 941
Loyer	23 000	21 439	20 901
Services contractuels	4 000	3 380	3 882
Services professionnels	5 000	5 700	5 103
Taxes et permis	2 546	2 891	3 506
Télécommunications	5 500	3 970	6 818
	<u>350 713 \$</u>	<u>346 212 \$</u>	<u>290 668 \$</u>

D - MANDATS SPÉCIAUX

Grands prix de la culture	10 000 \$	10 397 \$	9 038 \$
Formation	1 000	2 935	476
Services contractuels	<u>8 000</u>	<u>14 063</u>	<u>4 773</u>
	<u>19 000 \$</u>	<u>27 395 \$</u>	<u>14 287 \$</u>